

## AUDIT SÛRETÉ

Assurer la continuité des activités, la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement

L'audit de sûreté est l'étape indispensable vers ***une meilleure maîtrise des risques de sûreté*** et donc la diminution du nombre ou des conséquences d'actes malveillants ou criminels.

Les établissements industriels, logistiques et administratifs représentent des cibles potentielles d'actes malveillants ou criminels causés par des tiers. Ces actes sont notamment caractérisés par des intrusions et peuvent avoir pour objectifs le vol, les dégradations ou d'autres actes de violence. Ils peuvent donc avoir pour conséquence des atteintes :

- ▶ aux personnes (collaborateurs, intervenants externes, visiteurs, etc.)
- ▶ aux biens (vol, dégradation, voire destruction, d'installations, d'équipements, de stockages, de moyens de transport, de bâtiments, etc.
- ▶ à l'environnement.

Comme tout incident ou accident, ces actes peuvent donc entraîner des **pertes financières** directes ou indirectes suite à :

- ▶ la diminution ou l'arrêt de l'activité économique
- ▶ la dégradation de l'image, la perte de marchés, la mise en cause de la responsabilité civile et pénale, etc.

Les responsables des établissements concernés doivent protéger le Site et les personnes qui y travaillent, notamment en prenant les mesures de sûreté. Ces dernières permettent d'assurer, face aux risques encourus, la continuité de l'activité, la sécurité des personnes et des biens ainsi que de l'environnement.

## Nos atouts

- **Accompagnement méthodologique**
- **Mise à disposition d'une vision externe permettant une hiérarchisation objective des risques**
- **Mise à disposition de listes de moyens de prévention**
- **Retour d'expériences des autres clients**
- **Fourniture des consignes opérationnelles sûreté et d'autres documents**
- **Formation des collaborateurs par des intervenants qualifiés**

## Les objectifs

### ■ **Identifier les risques**

que présentent les activités, installations, équipements, etc.

### ■ **Identifier les situations les plus critiques**

### ■ **Réduction des risques**

Prendre des contre-mesures préventives et/ou opérationnelles pour réduire les risques correspondants ou leurs conséquences.

En d'autres termes, les buts de l'audit de sûreté sont donc de :

- ▶ Permettre aux exploitants d'identifier les risques que présentent leurs installations, de bâtir et de mettre en œuvre un plan de **maîtrise de ces risques**.
- ▶ construire et mettre en œuvre un plan de maîtrise des risques correspondants.



## ■ Phase 1 : Identification des cibles potentielles et des contre-mesures existantes

Identifier et à **caractériser les points névralgiques** dont l'atteinte ou la destruction pourrait affecter gravement le fonctionnement du Site. :

- ▶ installations, stockages et personnes-clés directement liés au maintien des activités essentielles du/ des Site/s
- ▶ installations et collaborateurs qui assurent le bon fonctionnement du site telles que les salles de contrôle, le réseau de services (eau, gaz, électricité, ...)
- ▶ installations qui peuvent se révéler être des points sensibles en cas d'actes malveillants

En second lieu, les mesures de sûreté existantes ainsi que les différents niveaux de protection pour la sûreté des procédés et du site seront décrites, qu'il s'agisse de mesures organisationnelles ou matérielles. Il s'agira également, le cas échéant :

- ▶ de passer en revue les **obligations réglementaires** attachées à la Sûreté
- ▶ de **contrôler** la mise en œuvre et la pertinence de ces mesures
- ▶ d'auditer les **scénarios d'accident ou d'incident** de Sûreté
- ▶ de passer en revue les **formations** « Sûreté » faites ou planifiées, ainsi que des exercices

## ■ Phase 2 - Évaluation de la menace

L'évaluation de la menace consiste à :

- ▶ **identifier les personnes et les organisations** capables et susceptibles de procéder à des actes malveillants ou criminels
- ▶ **évaluer**
  - la probabilité
  - les moyens potentiellement utilisés
  - et l'ampleur vraisemblable de l'attaque du site par ces personnes ou organisations.

## ■ Phase 3 - Analyse de la vulnérabilité et de ses effets

Le niveau d'un risque sera estimé en termes de gravité et de vraisemblance, avec et sans prise en compte des contre-mesures.

Cette analyse permettra

- ▶ de **hiérarchiser** les risques de la manière la plus objective possible
- ▶ d'évaluer le **niveau de maîtrise du risque** en matière de sûreté et les conséquences potentielles en cas d'agression

## ■ Phase 4 - Identification des contre-mesures

- ▶ **Éléments à protéger** : mesures destinées à empêcher que leur sécurité ne puisse être atteinte
- ▶ **Impacts potentiels** : mesures destinées à diminuer ou empêcher les conséquences du risque
- ▶ **Sources de risques** : mesures destinées à réduire le risque d'activités malveillantes ou criminelles des personnes/groupes, d'agir ou de limiter les dommages leur action ou à se retourner contre eux
- ▶ **Contrôle des accès** physiques et logiques, traçage des activités
- ▶ **Plans de détection, méthodes, procédures et moyens** pour constater et pour signaler au plus tôt tout acte de malveillance, et fournir les éléments permettant de faciliter l'intervention des équipes d'intervention internes et externes
- ▶ la **mise en place de mesures** humaines, matérielles et électroniques
- ▶ la **mise en place de plans de sûreté** Transport de marchandises Dangereuses
- ▶ la gestion des tiers, etc.

## ■ Phase 5 - Rédaction d'un plan de sûreté

Les 4 étapes ci-dessus représenteront le socle d'un plan de Sûreté qui reprendra les éléments essentiels de l'analyse et des décisions, et ce de la manière la plus opérationnelle possible.

Un accent sera notamment mis sur les éléments cruciaux de toute politique de sûreté :

- ▶ une **évaluation objective des risques et une hiérarchisation** de ces derniers
- ▶ la mise en place de **mesures de prévention**
- ▶ le **contrôle** en continu de leur présence et de leur efficacité
- ▶ les schémas d'**alerte**
- ▶ la **formation** des collaborateurs

## ■ Phase 6 (Option) - Exercice sûreté

Ces exercices ont un double objectif,

- ▶ **entraîner le personnel** sur la conduite à tenir en cas de survenue d'un événement majeur
- ▶ et mettre en évidence les **évolutions ou adaptations à apporter aux consignes sûreté**.

Ne sont pas couverts par l'Audit de Sûreté les menaces éventuelles ayant trait à la Sûreté informatique ainsi qu'aux menaces éventuelles provenant des collaborateurs eux-mêmes



Pour tout renseignement, visitez notre site web ou contactez votre ingénieur chargé d'affaires

en France - [contact@novallia.fr](mailto:contact@novallia.fr)  
en Tunisie - [contact@novallia.tn](mailto:contact@novallia.tn)  
en Suisse - [contact@novallia.ch](mailto:contact@novallia.ch)  
au Maroc - [contact@novallia.ma](mailto:contact@novallia.ma)

Novallia (France) SAS  
105 rue La Fayette  
75010 Paris  
Tél. : +33 1 71 18 22 50  
Fax : +33 1 71 18 22 49  
[www.novallia.fr](http://www.novallia.fr)

Novallia (France)  
SAS au capital de 482 250 €  
RCS Paris 501 622 336 00029  
APE: 7490B - N° TVA: FR96501622336  
Organisme de formation - Déclaration  
d'activité enregistrée sous le n° 11 75  
49559 75 auprès du Préfet de la Région  
Île-de-France

[www.novallia.fr](http://www.novallia.fr) | [contact@novallia.fr](mailto:contact@novallia.fr)